



Coalition for the International Criminal Court

www.coalitionfortheicc.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

5 mai 2010

Pour obtenir de plus amples informations, contactez :

À Bruxelles, Belgique :

Luisa Mascia

Coordinatrice pour l'Europe, Coalition pour la CPI

Tél : +32 (0)2 502 62 15

E-mail : mascia@coalitionfortheicc.org

À New York :

Brigitte Suhr

Directrice des programmes régionaux, Coalition pour la CPI

Tél : +1 646 465 8540

E-mail : suhr@coalitionfortheicc.org

Les ONG européennes appellent à soutenir plus clairement la CPI dans la région

Pristina/Bruxelles/New York – Les 12-13 avril 2010, des organisations membres d'une dizaine de pays européens se sont réunies à Pristina pour débattre de stratégies pour renforcer leurs campagnes nationales et régionales en vue de la ratification et de la mise en œuvre du Statut de Rome et de la sensibilisation et du renforcement de capacités en lien avec la CPI. À la fin de la rencontre, les participants ont adopté une déclaration formelle qui établit des recommandations clés destinées aux autorités des États européens, de l'UE, d'autres organisations régionales et internationales ainsi qu'aux représentants de la CPI et de la CCPI.

« Les participants ont insisté sur le fait que les autorités des États européens et de l'Union européenne (UE), entre autres, doivent soutenir pleinement et coopérer avec la CPI pour lui permettre de remplir son mandat de rendre justice aux victimes de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre », a déclaré Brigitte Suhr, Directrice des programmes régionaux de la CCPI.

Comptant 41 États parties, les États européens, qui sont parmi ceux qui soutiennent le plus clairement la Cour, ont joué un rôle crucial dans la création de la CPI. Néanmoins, 13 États n'ont toujours pas ratifié le Statut de la Cour, à savoir l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, le Vatican, le Kazakhstan, le Royaume de Monaco, le Kirghizistan, la Moldavie, la Fédération russe, la Turquie, le Turkménistan, l'Ukraine et l'Ouzbékistan. Alors que 20 pays européens ont complètement mis en œuvre les dispositions du Statut dans leur droit national, 15 ne l'ont pas encore complètement fait et de nombreux autres n'ont pas du tout adapté leur droit au Statut de Rome. Les ONG ont rappelé qu'il est nécessaire que tous les États européens adoptent des lois pour permettre aux systèmes nationaux d'avoir compétence sur les crimes punis par la CPI et pour coopérer et assister la Cour, le cas échéant. Elles ont également appelé les États européens qui ne l'ont pas encore fait à ratifier ou à adhérer à

l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour (APIC) de façon à permettre à la Cour de fonctionner de façon efficace et inconditionnelle.

« L'UE devrait continuer à fournir toute aide nécessaire aux pays pour la ratification et la mise en œuvre du Statut de Rome et de l'APIC, comme le prévoient la Position commune et le Plan d'action de l'UE », a indiqué Veaceslav Tofan de la Coalition moldave pour la CPI.

Faite seulement quelques semaines avant l'ouverture de la première Conférence de révision du Statut de Rome, la déclaration de Pristina a encouragé les États européens à participer à la Conférence au plus haut niveau possible ainsi qu'à faire, avant et pendant la Conférence, des déclarations d'engagement notamment pour la ratification et la mise en œuvre du Statut de Rome et de l'APIC, la coopération et le soutien à la CPI.

La CPI est la première cour internationale permanente compétente pour poursuivre les responsables de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide. Le principe de complémentarité, qui est au cœur du mandat de la Cour, prévoit que la Cour n'interviendra que si les systèmes nationaux sont incapables ou n'ont pas la volonté de poursuivre de tels crimes. La Cour mène actuellement cinq enquêtes : en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Ouganda, au Darfour (Soudan), et au Kenya. Deux procès sont en cours et un troisième devrait s'ouvrir en juillet 2010.

Le Bureau du Procureur de la CPI a également déclaré examiner plusieurs autres situations réparties sur quatre continents : Afghanistan, Colombie, Côte d'Ivoire, Géorgie, Guinée et Palestine.

Pour lire la déclaration de Pristina et la liste des signataires, consultez :

http://www.iccnw.org/documents/CICC_ERSM_12-13_April_2010_Final_Recommendations_FinalFR2.pdf

Pour obtenir de plus amples informations sur les campagnes de la CCPI dans la région, consultez : <http://www.coalitionfortheicc.org/?mod=region&idureg=10>

***Important :** La Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI), mouvement d'ONG indépendant, milite pour une Cour pénale internationale (CPI) juste, efficace, et indépendante. La Coalition, dans son ensemble, et son Secrétariat en particulier, n'entendent cependant ni s'impliquer / promouvoir des enquêtes ou des poursuites spécifiques, ni prendre position sur les situations traitées par la Cour. Néanmoins, les membres de la CCPI peuvent s'impliquer dans des renvois, fournir une assistance juridique et apporter leur soutien aux enquêtes, par exemple par le biais de partenariats avec des organisations locales et internationales.*

###